

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 JUIN 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Pouvoirs : 2  
 Votants : 14

**Date de convocation et d'affichage :**

6 juin 2024

**Numéro :**

D20240613\_139

**Objet :**

Demande de subvention pour la réfection de l'observatoire de l'étang Prêle

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, à 17 heures, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Rencontre à Châtillon-la-Palud, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD		x	
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	A. CHEVALIER
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La Communauté de Communes de la Dombes est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible de « l'Étang de Prêle » sur les communes de Valeins et Chaneins. À cet égard, elle pilote la mise en place du plan de gestion de cet espace ouvert au public depuis 2019.

Au sein du plan de gestion a été identifiée l'action CD01 « Création d'un sentier d'accès à l'observatoire masqué vis-à-vis de l'avifaune » visant à améliorer la tranquillité du site pour les oiseaux et l'immersion des visiteurs.

Par ailleurs, certains travaux de réfection de l'observatoire lui-même semblent nécessaires pour atteindre cet objectif. Ces travaux ont été inscrits au budget 2024 et la société « Dynamique Environnement » a été retenue après consultation de plusieurs prestataires (procédure hors marché public au vu des montants) pour un total des coûts de 30 350€ HT.

Le Département de l'Ain dans le cadre de sa politique « Nature et Biodiversité » peut subventionner 50% du montant de ces travaux sur les ENS. Cette subvention représenterait ainsi un montant de 15 175€.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver la demande de subvention auprès du CD01 relative à ces travaux,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la demande de subvention auprès du CD01 relative à ces travaux,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 13 juin 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

